

## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2017

---

### ORDONNANCES ÉLABORATION DÉCISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT - (N° 91)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 44

présenté par

M. Zulesi, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 2

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 121-10, après la première occurrence du mot : « sur », sont insérés les mots : « l'élaboration d' ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer le caractère préparatoire de la saisine de la CNDP, au stade de l'élaboration d'un projet de réforme.